ARRÊTÉ n° 2026/06/1222

VILLE DE
VAUVERT

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service juridique

D-2606-003280

Objet : Désignation de Monsieur Daniel Santamatilde, 3ème adjoint, pour représenter le maire de Vauvert à l'Etude de notaires *Costières-Camargue* à Vauvert, le 23 juin 2026.

Le maire de la commune de Vauvert

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18,

VU la délibération n°2025/05/079 du 19 mai 2025, autorisant Monsieur le maire à signer l'acte authentique et toutes pièces visant à la vente d'un hangar sis rue Montcalm à Vauvert, à la SARL ROBLES Philippe Plomberie, au prix de 90 000,00 €,

VU le rendez- vous fixé pour la signature du compromis de vente le 23 juin 2026,

VU l'arrêté n° 2026/04/0887 en date du 23 avril 2026, portant délégation de fonctions à Monsieur Daniel Santamatilde, adjoint au maire,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant de la commune en remplacement du maire empêché, pour se rendre à l'Etude de notaires *Costières-Camargue*, 2 rue de l'Ausselon à Vauvert, le 23 juin 2026, afin de procéder à la signature du compromis de vente susvisé,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Daniel Santamatilde, 3ème adjoint, est désigné pour représenter Monsieur Nicolas Meizonnet, maire de Vauvert, le 23 juin 2026 à l'Etude de notaires *Costières-Camargue*, 2 rue de l'Ausselon à Vauvert.

Article 2 : Monsieur Daniel Santamatilde, 3ème adjoint, est déléguée pour signer, conformément à la délibération n°2025/05/079 du 19 mai 2025, le compromis de vente au prix de 90 000,00 €, à la SARL ROBLES Philippe Plomberie, d'un hangar sis rue Montcalm à Vauvert, sis sur un terrain à détacher de la parcelle communale Section BA numéro 33, ainsi que tous les actes liés à ce dernier.

Article 3 : La direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 19 JUIN 2026

Le maire,

MAIRIE de VAUVERT (Gard)

Nicolas Meizonnet

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- *son dépôt en préfecture le*.....19 JUIN 2026..
- *sa notification le*.....
- *sa publication le*.....19 JUIN 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Le maire, Nicolas Meizonnet